



Crédit photo : Gallice Group

**Le gouvernement va autoriser, ainsi que le réclament les armateurs, les gardes armés à bord des navires afin de lutter contre la piraterie, affirme Jean-Marc Ayrault dans un entretien mardi au Marin Ouest-France.**

« Nous allons autoriser le recours à des équipes privées capables de compléter les missions assurées par la Marine nationale », assure le Premier ministre. « C'est une demande très forte des armateurs et nous l'avons entendue », ajoute-t-il, alors que le piratage, notamment dans l'océan Indien, a connu un essor considérable ces dernières années.

Depuis 2008, les armateurs de navires français bénéficient de la protection de la Marine nationale pour prévenir les risques d'attaques pirates, mais ne sont pas autorisés à embarquer des gardes armés, contrairement à d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, l'Espagne ou le Danemark.

Cette décision permettra aux armateurs « de se positionner sur le marché à armes égales avec leurs homologues européens qui bénéficient de ce type de dispositifs », se félicite M. Ayrault, précisant cependant que le recours à des gardes privés « sera encadré ». « Des autorisations et agréments professionnels seront délivrés pour attester du professionnalisme des entreprises et du respect des règles minimales fixées par décret ».

Le Premier ministre souligne en outre dans cet entretien la nécessité pour la France de sécuriser ses approvisionnements pétroliers. « L'enjeu aujourd'hui, c'est d'obliger ceux qui importent des produits pétroliers en France à le faire au moins en partie sous pavillon français », assure-t-il.

« C'est fondamental pour notre sécurité énergétique : pour sécuriser nos approvisionnements, nous ne pouvons pas dépendre entièrement de flottes étrangères », estime M. Ayrault.

La loi de 1992 sur les transports de produits pétroliers impose aux raffineurs de pétrole installés en France qu'une partie de leurs importations de brut soient acheminées par des navires sous pavillon français. Mais, la capacité française de raffinage diminue et de plus en plus de produits déjà raffinés sont importés, alors que ceux-ci ne sont pas concernés par cette obligation légale.

M. Ayrault assure que ces deux mesures -gardes armés à bord des navires et adaptation de la loi de 1992- « seront mises en oeuvre sans attendre ».

« Les enjeux maritimes sont immenses pour la France, dans un secteur économique en pleine croissance », estime en outre M. Ayrault dans cet entretien qui paraît quelques heures avant son intervention aux 9e Assises de l'économie maritime et de la mer qui se tiennent jusqu'à mercredi à Montpellier et Sète.

« Les perspectives de développement sont considérables grâce à la demande mondiale », assure-t-il, relevant cependant qu'en « même temps il y a des situations de crise sectorielles inquiétantes ».

**[Lire l'entretien avec Stéphane PAPILLON, ancien commando marine, sur le site de Marine & Océans \(septembre 2011\).](#)**

**Ci-dessous, lire l'entretien que Gilles SACAZE, cofondateur et président de la société française [GALLICE SECURITY](#) avait accordé à l'excellent magazine *Marine & Océans* (1er trimestre 2013)**